Mai 2020 | Numéro 2

Diaconat de Bordeaux

DIACOZETTE

La Gazette du Diaconat de Bordeaux

Ces dernières semaines ont été éprouvantes pour tous, aussi nous souhaitons remercier tout ceux qui se sont mobilisés pour maintenir les services et accueils aux personnes dans le besoin mais aussi pour les accompagner dans cette situation. Nous dédions ce numéro à chacun de vous. Cette crise nous a permis de donner le meilleur de nous-mêmes pour le bien commun. Elle nous a surtout rappelé notre vulnérabilité, espérons que nous en sortirons d'autant plus humains envers ceux que la vie n'a pas épargnés.

Pour contribuer au prochain numéro : diacozette@diaconatbordeaux.fr

Rahman Tarek et Shamali Khan, MNA accueillis à la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Sociale) de la Marne - Photo Fred Payet

DOSSIER THÉMATIQUE

Les Mineurs Non Accompagnés - MNA

SOMMAIRE

p1 - Expression libre
p2 - Dossier thématique
p3 - Récit de vie
p3 - Focus
p3 - CSE
p4 - Di[actu]
p4 - Ça bouge
p4 - Jeu

ÉDITO

Par Philippe RIX,
Directeur Général du Diaconat de Bordeaux

Aujourd'hui on ne parle plus de mineurs étrangers isolés mais de mineurs non accompagnés. La valse des acronymes permet au passage la perte de « l'étranger isolé » ; ce qui disparait, c'est ce qu'ils éprouvent d'eux, d'être des étrangers pour les autres et d'être étrangers à eux-mêmes, précisément parce qu'ils sont isolés.

Ces jeunes migrants brouillent de nombreuses frontières, celles des pays qu'ils quittent, celles des pays qu'ils rejoignent, mais aussi les frontières de nos législations et de nos conventions. Pour les comprendre, il nous faut saisir les raisons de leur départ et se décentrer du seul point de vue de la société d'accueil et de sa perception de « l'immigration » qui ne tient pas compte de la société départ de « l'émigration ».

Angélina Étiemble (1), et Dieudonné Kobanda (2) se sont penchés sur les causes de l'immigration des mineurs pour tenter d'éclairer les raisons qui les poussent au départ. Une typologie permet de distinguer « les exilés, les mandatés, les exploités, les errants et les fugueurs ». Elle a été complétée par deux catégories qui distinguent, les jeunes déjà émancipés dans leur pays d'origine, les jeunes non émancipés, qui demeurent sous l'autorité de parents ou d'adultes assumant ce rôle. Dans la plupart des cas, les premiers conçoivent eux-mêmes leur voyage, à l'inverse des seconds qui se retrouvent soumis à la décision de l'adulte.

Proposer au mineur non accompagné une prise en charge appropriée nécessite de pouvoir accéder à son histoire et à la vérité des raisons de son parcours migratoire. Nous savons bien que, quand le jeune arrive, il a peur. Il y a tout ce que la communauté, les parents, les passeurs et les autres jeunes lui ont dit de dire et de ne pas dire.

« Une jeune chinoise de 17 ans prise en charge en 2005 et qui nous avait dit avoir 15 ans. Elle avait un acte de naissance faisant foi. Prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, elle a bénéficié d'une formation pâtisserie, deux patrons se déclaraient prêts à l'embaucher. Tout se passait très bien jusqu'au moment où la préfecture lui a proposé un titre de séjour d'un an et lui a demandé un passeport, qu'elle était dans l'impossibilité de produire. C'est là que la vérité a explosé. Elle n'a plus le droit de rester sur le sol français comme si elle était porteuse d'une maladie, d'un virus ou de je ne sais quoi… » (Fabienne TANON (3) 2011)

(1) Angélina Étiemble ; Docteur en sociologie, TOPIK ? Collectif de recherche et d'intervention en sciences humaines et sociales, RENNES.
(2) Dieudonné Kobanda ; Educateur spécialisé ; docteur en sociologie, Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe, Université de STRASBOURG.
(3) Fabienne TANON ; Maître de conférence en psychologie, Ecole normal supérieure, LYON.

Expression Libre

Poème de Jacques, résident Pension de Famille Béthel

Nos coeurs au froid

Le coeur au froid
Il songe
A une vie
Meilleure
Mais au milieu
De ses cartons
Il peut que
Ressentir
La chaleur
Des etoiles
Dites moi
Si vous trouvez
Une fierte
A tous ça
Pensez que
Si il avait un
Travail
Il aurait un toit
Ou il vivrait
De l'amour
De ses sens
C'est aussi
Ou meme peut etre
Une grosse poussiere
Peut être une Larme
Une detresse
Une envie
de s'mettre en l'air
En l'air en l'air
Le coeur au froid

Diaconat de Bordeaux
Accompagner et cheminements de rétablissement
ENTRAIDE PROTESTANTE

Publication du Diaconat de Bordeaux
32 rue du Commandant Arnould 33000 Bordeaux
Directeur de la publication : Philippe Rix, directeur général
Rédaction et iconographie : comité de rédaction
diacozette@diaconatbordeaux.fr
Imprimé sur papier recyclé

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

La situation administrative d'un MNA à sa majorité va dépendre de l'âge auquel il sera reconnu mineur. Une course contre la montre s'annonce donc, poussant les jeunes de plus en plus tôt sur les routes.

Prise en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) :

Avant 15 ans :
Possibilité d'obtention de la nationalité française au bout de 3 ans de prise en charge.

Avant 16 ans :
Possibilité d'obtention d'un titre de séjour « Vie privée et familiale », de plein droit à la majorité, sous réserve :
- du suivi réel et sérieux d'une formation,
- de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine,
- de l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française.

Entre 16 et 18 ans :
Possibilité d'obtention d'un titre de séjour « Salarié », « Travailleur temporaire », ou « Etudiant », à la majorité, à titre exceptionnel, sous réserve :
- du suivi réel et sérieux d'une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle,
- de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine,
- de l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française.

L'accueil de MNA en France : éléments de contexte et repères législatifs

Par Jessica Gil, Directrice adjointe du Pôle Habitat

La définition de Mineur Non Accompagné (MNA) intègre **deux notions : celle de la minorité et celle de l'isolement**. L'article L-112-2 et L-221-3-3 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) définit le MNA comme un individu, âgé de moins de 18 ans, étranger ou non, privé temporairement ou définitivement de la protection de ses représentants légaux sur le territoire français.

En France

16 760 MNA arrivés en 2019

. 394 mineurs confiés en Gironde
> 6ème rang hors île de France

. 84 places au sein du Diaconat de Bordeaux

. 95% de garçons, 15/16 ans les plus représentés

. + 66 MNA sur le Département depuis le début de l'année, pour un total national de + 3102 MNA

Sources ministère de la justice au 10/04/20 *ww.justice.gouv.fr* concernant les MNA ayant fait l'objet d'une décision judiciaire de placement auprès d'un service d'aide sociale à l'enfance.

Avant 2013, le flux de migration des MNA se concentrait sur quelques territoires, dont une grande majorité en Ile-de-France. La charge qui résultait de l'évaluation des personnes se présentant comme MNA et de leur accompagnement était de plus en plus lourde à porter pour les départements impactés. D'importants retards concernant les décisions de justice liées au statut MNA et la sur-occupation des établissements ont conduit à de nouvelles modalités d'organisation le 31 mai 2013, avec la création d'une cellule nationale visant à :
- Limiter les disparités entre les départements concernant le flux d'arrivée des MNA,
- Respecter le droit des MNA à une prise en charge adaptée dans les délais fixés par la loi,
- Harmoniser les pratiques entre les départements concernant la période de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement.

La loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance fixe la base législative de cette nouvelle organisation et de la clé de répartition des accueils sur les différents départements français, en fonction de critères démographiques et d'éloignement géographique. C'est ce qui se nomme communément la péréquation.

La majorité des MNA en Gironde viennent d'autres départements dans le cadre de la péréquation.

La même loi remplace le terme de Mineur Isolé Etranger par Mineur Non Accompagné.

Ainsi, **un jeune arrivant suite à un parcours migratoire souvent long et éprouvant est également amené à migrer d'un département à un autre une fois arrivé en France**. C'est cependant le département d'accueil initial qui procède à l'évaluation sociale ayant pour objectif de vérifier la minorité et l'isolement du jeune ainsi qu'à sa mise à l'abri, le temps que son statut de MNA soit reconnu par un juge compétent. En cas de refus d'admission auprès des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, le jeune peut faire un recours auprès du Juge des Enfants. Lorsqu'il subsiste un doute, seule l'autorité judiciaire peut alors ordonner des examens radiologiques osseux, toujours selon la loi du 14 mars 2016, « *en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'a pas de vraisemblance* ».

Ces tests, controversés de par la difficulté à déterminer précisément l'âge osseux entre 16 ans et 18 ans, ne sont qu'une partie de l'examen médical, qui peut être complété par des entretiens avec un personnel sanitaire. S'ils ne sont pas décisifs, il conviendra au Juge de poursuivre ses investigations et de prendre une décision basée sur l'ensemble des éléments du dossier.

Lorsque le Juge des Enfants reconnait le statut de MNA au jeune, il prononce alors une Ordonnance Provisoire de Placement (OPP). Notons que le statut de MNA implique à moyen terme non pas une assistance éducative par un Juge des Enfants, étant entendu que les représentants légaux sont inexistants sur le territoire, mais une délégation de l'autorité provisoire ou une tutelle par le Juge aux Affaires Familiales, confiant le mineur au Président du Conseil Départemental. Une fois cette délégation ou tutelle actée, le Juge des Enfants peut se dessaisir, le mineur n'étant plus considéré comme en danger.

L'ensemble de ces éléments contextuels et législatifs rajoutent au phénomène de la violence migratoire subie par les MNA. Ils ont tous été déracinés, ont tous éprouvé des ruptures avec leur famille, leurs amis, et ce pour fuir un environnement précaire, parfois dangereux.
Nombre d'entre eux ont vécu des violences physiques, psychologiques, voire sexuelles durant leur traversée de différents pays. Et **il s'agit d'un véritable parcours du combattant pour certains, y compris en France, pour être reconnus mineurs, puis pour pouvoir se stabiliser sur un territoire** et bénéficier de l'accompagnement éducatif et sanitaire dont ils ont besoin.
Nombre d'entre eux, arrivés en France, ont soit transité par plusieurs départements, plusieurs lieux d'accueil (mise à l'abri, accueil de première intention visant l'évaluation des besoins, accueil de seconde intention visant la mise en place de l'accompagnement…), soit vécu l'errance, la vie en squat. Des problématiques sous-jacentes d'addiction, de santé, se sont corrélées aux problématiques existantes de ces jeunes migrants : barrière de la langue, acculturation, rupture des liens familiaux, traumatismes migratoires, isolement etc.

Le Diaconat de Bordeaux accueille depuis maintenant un an et demi, à la demande du département de la Gironde, des Mineurs Non Accompagnés et des Jeunes Majeurs au sein de ses différents sites, installés sur Bordeaux Métropole et dans le Sud-Gironde, **pour un total de 84 places**. Les modalités d'hébergement proposées visent à répondre au plus près aux besoins des jeunes qui évoluent avec le temps, du collectif avec présence 24/24 d'une équipe pluridisciplinaire, au logement diffus, en passant par du semi-regroupé.
L'accompagnement s'articule autour du projet individualisé de chaque jeune. Des travailleurs sociaux, psychologues, veilleurs de nuit, conseillers en insertion professionnelle, infirmières et une équipe d'encadrement veillent à garantir au jeune les moyens d'accomplir les objectifs qu'il se fixe en termes de socialisation, de loisirs, de santé, d'insertion professionnelle, de régularisation administrative, de savoir habiter etc.
Au-delà d'être de jeunes migrants avec des besoins spécifiques, les MNA sont avant tout des adolescents qui ont également besoin d'être accompagnés dans leur construction d'adulte en devenir. L'équipe doit réussir à créer le lien de confiance nécessaire à l'acceptation du discours éducatif afin de favoriser l'autonomisation et la responsabilisation de chacun : apprentissage du cadre, de la loi, des règles de vie en société, prévention des risques (addictions, fréquentations, consumérisme…), compréhension des limites, gestion de la frustration, etc.
A l'âge de 18 ans, le jeune peut demander la prolongation de son accueil auprès du département, et ce jusqu'à 21 ans. Sa protection judiciaire en tant que mineur disparait au profit d'une contractualisation avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (APJM : Accueil Provisoire Jeune Majeur). Celle-ci fixe les objectifs de la prolongation de l'accueil après la majorité, et permet au jeune majeur de consolider son autonomisation, son insertion en France, et notamment sa régularisation administrative par la demande d'un titre de séjour.

Dans ce contexte, le Diaconat de Bordeaux maintient sa volonté de venir en aide aux plus démunis, sans distinction, dans le respect de ses valeurs associatives, et entend poursuivre son engagement auprès du Département pour accueillir et accompagner les MNA et jeunes majeurs migrants. Il a répondu à l'Appel à Projet du Département visant à augmenter la capacité d'accueil des MNA sur le territoire girondin (Bordeaux Métropole et Sud-Gironde). Au mois d'Avril, les services du Département nous ont accordé l'ouverture de 50 places supplémentaires : 20 sur le territoire du Sud Gironde (MECS) et 30 sur Bordeaux métropole (logements diffus).

Tous les Mineurs Non Accompagnés sont d'abord des enfants mais peu d'entre eux s'en souviennent.
Par Arnaud Ellul, Assistant Social

POUR ALLER + LOIN

Par Morgane Raguenet-Pré, Cheffe de service MNA

> TÉMOIGNAGE VIDÉO

https://www.brut.media/fr/news/ulrich-came-rounais-rconte-son-premier-jour-en-france-117ccacb-3476-4f87-9387-250bb27b82c1

> DOCUMENTAIRE

« Nô Méti Sîfâdhë » Difficile à raconter (en pular)

Contexte : plus de 13 000 migrants Guinéens arrivés en Europe en 2018. Parmi lesquels de nombreux mineurs. En Gironde 70% des MNA sont Guinéens (960 en juillet 2018).
Suite aux débats organisés par Ciné Nimba en décembre 2017 sur le thème de l'immigration, et à l'arrivée régulière de nombreux MNA en Gironde, l'idée est née de poursuivre la sensibilisation des jeunes et des familles par la réalisation d'un documentaire sur la réalité de leur vie en France, éloignée de l'Eldorado promis par les « passeurs ».
Le réalisateur guinéen Thierno Souleymane Diallo et son assistant Alfa Diallo sont venus du 16 au 27 avril 2018 entendre la parole de jeunes migrants, et de M. Coulibaly, directeur de la MECS de Lormont.
Bande annonce : https://www.youtube.com/watch?v=_rKW3Be-Rp8&feature=youtube

RÉCIT DE VIE

Erick RASHIDI

Propos recueillis par Helen Thorby, Conseillère en Insertion Professionnelle

Erick, 21 ans, est originaire de la République Démocratique du Congo. Il est arrivé en France en 2014. Il a été pris en charge par le Diaconat de Bordeaux, et hébergé à la RHVS de Lormont, de mars 2019 à janvier 2020.
Après avoir obtenu son Bac STMG en juin 2019, Erick s'est inscrit à la Mission Locale des Hauts de Garonne et a intégré le dispositif Garantie Jeunes en octobre 2019, ce qui lui permet de bénéficier d'une allocation mensuelle pendant 1 an, et de travailler sur son projet professionnel avec sa conseillère.
C'est dans ce cadre qu'Erick a découvert le programme « Take Off », financé par Erasmus. Ce programme permet à des jeunes de la Région Nouvelle Aquitaine, âgés de 18 à 30 ans, qui ne connaissent pas ou peu d'occasions de vivre une expérience à l'étranger, de se rendre dans une structure en Europe pour faire un volontariat d'une durée d'un mois.
Erick est donc parti sur l'île de Leucade, en Grèce, du 03/02 au 03/03/2020. Il a bénéficié de 4 jours de préparation à Bayonne, en amont du départ, puis de 3 jours de débriefing à son retour.

Photo Erick Rashidi

Comment s'est passé le voyage ?
Très bien, sauf les escales.
A quelles activités as-tu participé sur place ?
J'ai préparé un carnaval, préparé une soirée inter-culturelle, participé à l'animation d'un atelier d'art-thérapie et d'un atelier d'entretien physique dans une maison de retraite.
Le soir, nous faisions des activités ensemble comme la danse, des ateliers d'art-thérapie et du sport. Chacun apportait sa touche, ses compétences.
Quels étaient vos horaires pendant la mission ?
Nous travaillions sur nos missions de 10h à 14h, puis de 17h à 19h. Sur l'île, les habitants font la sieste de 15h à 17h et du coup tous les magasins sont fermés ! Les magasins ouvrent le soir jusqu'à 22h parfois.
Qu'est-ce que tu as aimé le plus ?
La visite d'Athènes et le tour de l'île de Leucade (Lefkada) en vélo (c'est moi qui ai proposé cette activité !).

Pourquoi t'es-tu inscris au voyage ERASMUS ?
J'avais envie de voyager.
Qu'est-ce que cette expérience t'a apporté ?
Plus de maturité. C'est pas facile de partir tout seul. Le grec, c'est compliqué comme langue… !
Comment étais-tu hébergé ?
Nous étions 4 jeunes dans une maison.
Est-ce que tu conseillerais cette expérience à d'autres jeunes ?
Oui, justement la Mission Locale m'a demandé de partager mon expérience avec d'autres jeunes qui veulent partir. C'est stressant la barrière de la langue, mais si on se lance, on finit par se comprendre. Souvent on parlait en français et anglais avec les autres volontaires roumains, russes, espagnols et tunisiens. Et ça va, j'étais pas tout seul, il y avait d'autres français avec moi. D'ailleurs, je compte repartir, j'aimerais aller en Allemagne, en République Tchèque et en Roumanie.
Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui aimerait se lancer dans l'aventure ERASMUS ?
Il ne faut pas avoir honte de parler et il faut s'ouvrir aux autres. Même avec leurs différences, les gens se ressemblent : il faut communiquer.

FOCUS

Epanouissons-nous !

Par Cédric CROP, chef de service MNA

Dans le but de favoriser l'intégration citoyenne, l'enrichissement des savoirs et l'accomplissement sportif des jeunes accueillis, les dispositifs MNA du Diaconat de Bordeaux ont souhaité considérer l'épanouissement social et culturel comme un axe indispensable de l'accompagnement éducatif global.

En effet, comme le précise l'article 24 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme « *Toute personne a droit au repos et aux loisirs* ». De plus, l'article 27 de cette même Déclaration ajoute que « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.* »

Photo : atelier théâtre forum avec les MNA de la MECS de la Marne sur le thème 'recherche d'un apprentissage'

Pour respecter ce droit et concrétiser cette orientation institutionnelle, chaque jeune accueilli a la possibilité, dès son arrivée, de s'inscrire à une activité physique, culturelle ou artistique. Les frais d'inscription ou d'abonnement ainsi que le matériel nécessaire à la pratique sont pris en charge par le Diaconat de Bordeaux. Bien évidemment, les demandes de licences de football sont les plus nombreuses mais certains se différencient en pratiquant le badminton par exemple, ou encore le taekwondo, la natation ou le rugby. Les abonnements aux salles de sport deviennent également fréquents.
En parallèle de ces activités physiques, des animations et des sorties sont régulièrement organisées entre les professionnels et les jeunes comme des séances cinéma, des parties de bowling, des sorties concerts, favorisant ainsi la découverte, la curiosité et les échanges.
Aussi, parmi les projets récents des plus originaux, on peut évoquer la visite du Domaine de Montagne, vignoble et fromagerie bio à Capian, l'acquisition pour projection des droits du film guinéen « *Nô Méti Sîfâdhë* » en français « *difficile à raconter* », la mise en place d'un atelier théâtre d'impro avec pour thème les entretiens d'embauche, la rencontre avec le dessinateur de BD Togolais Paulin Assem autour d'un atelier d'écriture, ou encore la réalisation de courts-métrages sur la vie quotidienne de la MECS de Talence.
Pour conclure, les "Droits culturels" sont considérés par l'UNESCO comme une partie intégrante des droits de l'Homme et, à ce titre, ils sont universels, indissociables et interdépendants. "*La dignité de l'homme exige la diffusion de la culture et de l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix.*"
Alors, rendre accessible les loisirs culturels, artistiques et sportifs aux jeunes constitue un bon outil pour leur permettre une meilleure appréhension des codes sociaux. Ainsi, les adhésions aux clubs et les activités d'animation et de découverte contribuent pleinement à favoriser l'intégration de ces jeunes dans la vie associative locale, et par conséquent dans la société française.

Mon passage à la MECS de Talence

Par Adeline Cazajous, Référente Insertion Professionnelle, dispositif DIAC'EMPLOI – L'emploi d'abord

L'impromptu Covid-19 ayant entraîné des ajustements de planning au détour d'Avril, voilà que je remplace, durant quelques jours un Référent de Structure à la MECS Talence.
Ce public ne m'est pas particulièrement familier, d'ordinaire j'accompagne des adultes à l'insertion professionnelle et le plus souvent des personnes d'un âge certain, avec leur lot d'épreuves et de déambulations. En cela, je suis en terrain connu.
L'accueil est chaleureux, je fais le tour de la maison, Sindy et Alexis, avec lesquels je vais faire équipe, me décrivent le quotidien à la MECS, les habitudes, le cadre, réadaptés à la situation inédite.
Une dizaine d'adolescents se partage les deux étages et le jardinet.
Tout est calme, les jeunes se sont rapidement adaptés à la nouvelle donne, ils ont l'agilité de leur âge et de leurs parcours.
Au fil des heures, je fais connaissance avec les moins réservés d'entre eux, à la fois si différents de leurs pairs, dont j'ai l'habitude dans ma vie personnelle, et tellement proches aussi. A la faveur des échanges que j'ai avec eux, leurs envies, leurs attentes, leurs désaccords s'expriment. Je prête main forte à l'accompagnement scolaire, je mets les plats au four, je prends des notes quant aux différentes recettes qu'ils ont l'habitude de réaliser - et m'attable avec eux avec plaisir ! -, j'arbitre un différend ça et là, recueille une impression, un ressenti ou un sourire. En si peu de temps, me voilà avec de nouvelles habitudes et de nouveaux visages et prénoms en tête. Malgré la situation inattendue et peu confortable pour la plupart d'entre nous, je me surprends à remercier ce Sars-Cov-2 de me permettre cette parenthèse ouverte, puis refermée, entre les murs anciens d'une maison campée sur les boulevards où de jeunes garçons venus d'horizons variés se rêvent et s'envisagent. Cette règle est heureusement universelle.

CSE

Le CSE, **Comité Socio-Economique**, est une instance unique de représentation du personnel. Il comprend l'employeur, ici représenté par Monsieur RIX, et une délégation du personnel, ici 14 représentant.e.s titulaires et suppléant.e.s, dont deux représentantes des cadres. Le CSE, auparavant DUP, est venu remplacer et rassembler les anciennes instances connues sous le nom de : Délégué du Personnel, Comité d'Entreprise et CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).
Le CSE a pour mission de créer un dialogue social au sein de l'association, il assure l'expression collective des salariés. Le CSE ne peut se substituer aux ressources humaines ou au représentant.e.s hiérarchiques de l'association, **il contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés.** Au Diaconat le CSE se réunit tous les deux mois.
Le CSE dispose d'un budget de fonctionnement financé par l'employeur. Aujourd'hui, la majeure partie de ce budget est redistribuée à l'ensemble des salariés du Diaconat au travers de la **prise en charge complète de la part salariale de la mutuelle.** Une autre partie permet de proposer deux campagnes de chèques vacances par an. Sauf modification, la deuxième **campagne de chèques vacances** 2020 sera lancée au mois de juin pour cet hiver.
Egalement, le CSE a mis en place un partenariat vous permettant d'avoir **des réductions sur divers achats de loisirs et cultures** : billetterie, locations saisonnières etc. Pour en bénéficier, chaque salarié peut se connecter sur *http://www.cse-diaconatdebordeaux.fr*, ou se rendre en *boutique PROWEBCE* : 32 cours de l'intendance, 33000 Bordeaux.
Pour un conseil, une représentation ou pour toutes questions, vous pouvez nous écrire à : *cse@diaconatbordeaux.fr*. Afin de pouvoir être soumise en réunion CSE, toute question doit être écrite, anonyme ou non.

Fait(s) marquant(s)

Projets & Collectes

> Un projet musique du 'Réseau Girondin des Pensions de Famille' mené par Ricochet Sonore permet aux résidents de découvrir les étapes de la conception d'un titre, de l'écriture au clip, dans un lieu dédié au spectacle qu'est le Rocher de Palmer. Ce projet rassemble des résidents de l'Association Revivre, du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Bordeaux, de la Croix Rouge, du COS et du Diaconat de Bordeaux dont la Pension de Famille Béthel.

> La collecte de plantes et outillage organisée le week-end des 7 et 8 mars dernier a permis de collecter pas moins de 7 caddies de dons. Répartis sur les différents sites du Diaconat de Bordeaux ils ont permis de fleurir les extérieurs, alimenter les potagers... et d'impliquer les personnes accueillies dans la vie quotidienne des structures.

> Une dizaine d'étudiantes Auxiliaire de puériculture ont organisé une collecte pour l'HUDA dans le cadre d'un projet solidaire destiné aux structures accueillants femmes et enfants. Les étudiantes ont offert des fournitures d'hygiène et des produits bébé après avoir organisé une vente de gâteaux dans leur école. La distribution s'est faite sur site afin qu'étudiantes et bénéficiaires puissent se rencontrer.

> Dans le cadre du surcroît d'activité dû à la situation de confinement, plusieurs appels aux dons ont été lancés auprès du grand public et nous avons reçu des soutiens de nos partenaires tels que la ville de Bordeaux et Bordeaux Mécènes Solidaires, qui ont permis de collecter et financer : des repas, des jeux de société, des livres, du matériel d'hygiène et de protection, des vélos...

Save the date

Réunion générale du personnel
> reportée à une date ultérieure

Assemblée Générale
du Diaconat de Bordeaux > le 1er Juillet 2020 en effectif limité

Faites de la solidarité *du 20 juin 2020* > reportée à l'année prochaine

Agenda des services

Avec la situation exceptionnelle du confinement, structures, équipes et personnes accueillies ont dû s'adapter : salariés mis à disposition des structures, réorganisation des plannings, mesures de sécurité, renfort de bénévoles en soutien des équipes... pour maintenir l'activité.

Pôle Habitat : Télé-travail privilégié sur le service logement accompagné pendant le confinement, renfort des équipes sur les structures (auprès des MNA, sur l'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile)...), lien téléphonique avec les plus fragiles, continuité pédagogique pour les jeunes...

Pôle Logistique et Technique : Une activité dense dûe à des interventions qui incombent normalement aux propriétaires et dont la réalisation était reportée. Une nouvelle organisation avec des bénévoles venus renforcer les équipes de nettoyage et de remise en état afin de pouvoir assurer la gestion quotidienne et l'ouverture de dispositifs en urgence.

Pôle Hébergement : Ouverture d'un centre de confinement, pour personnes malades COVID19 sans gravité, de 60 places à Lormont (20 salariés recrutés dont équipe médicale), accueil en 24/24 au CAU (Centre d'Accueil d'Urgence) avec depuis la mi-avril 32 personnes transférées sur un hôtel du centre ville et dédoublement des équipes, atelier couture de masques alternatifs au CHRS Mamré (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)...

Pôle Insertion : Le Pôle Insertion a répondu à l'appel pour renforcer les équipes de terrain.

Services Civiques Volontaires : 10 SCV terminent leur mission d'animation de 6 mois au sein de différents dispositifs : CHRS, cours de FLE, Pensions de Famille, CAU Trégey. Une demande d'agrément est en cours afin de pouvoir recruter de nouveaux SCV pour Septembre. A noter : une personne encore en mission durant le confinement a permis de garder le lien quotidiennement avec les résidents des pensions de famille.

ÇA BOUGE

Pour toute question relative aux offres d'emploi : recrutement@diaconatbordeaux.fr

Bienvenue à . . .

Service MNA : Steffi LASSEGUES et Pierre BERNASCONI référents de structure,
Diane GOMBERT infirmière,
Aurélien CARON Psychologue,
Mustapha TALBI Surveillant de nuit.

Service logement spécifique : Louis PIQUET PELLORCE surveillant de nuit.

Pôle logistique et technique : El Hassan BOURIAL ouvrier polyvalent.

Rattachés au Pôle Gestion : Hamza DIDA et Jean-Michel BACHIRI, Surveillants de nuit remplaçants permanents.

Service logement accompagné : Valérie CLAVIER référente de parcours.

Transverse Trégey-Insertion : Cécile SCAVO référente de parcours.

Du changement pour . . .

Grégoire HEURTEL au sein du service MNA, passe de surveillant de nuit sur le site de Talence à référent de structure sur celui de la Marne.

Nouvelles aventures pour . . .

Fanny SERENA Psychologue MNA,
Charlotte MAHUZIER Référente de structure MNA,
Simon ROMAINVILLE Référent de parcours MNA,
Melissa CASAUX Référente de parcours Logement Spécifique,
Waly FAYE Surveillant de nuit Logement Spécifique,
Camille MACE Agent d'entretien,
Nadia BOUCHE CIP au Pôle Insertion.

Jeu des 7 erreurs

Une réalisation de la MECS MNA

La partie de molky

Sur la photo Kandioura Gory et Sawsane Fadli, référente de Structure.

A la coordination et derrière l'appareil Florent Martins, référent de Structure.

Mise en scène par Moussa Sissako et Oumarou Gassama.

Prochain numéro : Les coulisses du Diaconat de Bordeaux